

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 40 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires**azerbaïdjanais occupés****Lettre datée du 28 juin 2006, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 26 juin 2006 que vous adresse l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) auprès de l'Organisation des Nations Unies et par laquelle il vous transmet une lettre datée du 21 juin 2006, que vous adresse le Secrétaire général de l'OCI au sujet de la décision de la trente-troisième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères concernant les vastes incendies qui ravagent actuellement la partie est des territoires azerbaïdjanais occupés (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer d'urgence le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Yashar Aliyev

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



**Annexe à la lettre datée du 28 juin 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 26 juin 2006, adressée au Secrétaire
général par l'Observateur permanent de l'Organisation
de la Conférence islamique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre datée du 21 juin 2006, que vous adresse le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) au sujet d'une décision de la trente-troisième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Bakou du 19 au 21 juin 2006, concernant les vastes incendies qui ravagent actuellement la partie est des territoires azerbaïdjanais occupés, notamment les régions de montagne et les plaines agricoles habitées des districts occupés d'Agdam et de Khodjavend (voir pièce jointe 1). Vous trouverez en annexe à la présente lettre : a) le document final de la trente-troisième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères intitulé « Déclaration de Bakou » (voir pièce jointe 2); et b) des images transmises par satellite des régions touchées par les incendies (voir pièce jointe 3).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des pièces jointes comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(*Signé*) Abdul **Wahab**

Pièce jointe 1

Lettre datée du 21 juin 2006, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique

Conformément à la décision de la trente-troisième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan) du 19 au 21 juin 2006, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une question qui préoccupe vivement les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

Les participants à cette session ont été informés par le Gouvernement azerbaïdjanais des grands incendies qui font rage actuellement dans la partie est des territoires azerbaïdjanais occupés, notamment les régions de montagne et les plaines agricoles habitées des districts occupés d'Agdam et de Khodjavend.

Les images satellite des districts touchés, qui ont été présentées par l'Azerbaïdjan aux participants, montrent que les incendies ont ravagé une superficie totale de 132,2 kilomètres carrés, détruisant ou brûlant villes, villages, terres agricoles, monuments culturels et historiques, ainsi que la faune et la flore et des habitations (voir pièce jointe 3).

Des analyses de ces images satellite confirment l'étendue des incendies et mettent en évidence leurs effets désastreux sur l'ensemble de l'écosystème des territoires occupés et de la région tout entière.

On pourrait diviser la zone brûlée en quatre grandes parties ayant à peu près la même superficie. Une vue détaillée montre que ces parties sont séparées les unes des autres par des bandes qui n'ont pas été touchées par le feu. Celles-ci sont bien visibles et leur largeur de plusieurs kilomètres prouve que l'incendie ne pouvait pas s'étendre d'une partie à l'autre en les contournant.

Qui plus est, les incendies dans les quatre grandes parties sont localisés et séparés par des routes, des canaux et d'autres zones qui n'ont pas été brûlées. La simultanéité de ces incendies, leur étendue et l'emplacement des zones touchées laisseraient à penser qu'ils ont été délibérément provoqués par l'homme.

Même si ces incendies sont d'origine naturelle et ne procèdent pas d'une politique de la terre brûlée menée par les forces d'occupation, l'Arménie, qui exerce de facto le contrôle sur ces territoires azerbaïdjanais, doit y remédier conformément au droit international applicable en la matière.

À travers vous, j'appelle l'attention des États Membres sur la situation alarmante sur le terrain. Cette question a été traitée dans le document final de la Conférence ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique intitulé « Déclaration de Bakou » (voir pièce jointe 2) dans les termes suivants :

« [...] 14. Nous condamnons une fois de plus énergiquement l'agression perpétrée par la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan et demandons instamment le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces arméniennes d'occupation des territoires azerbaïdjanais occupés. Nous considérons que le transfert illégal de populations arméniennes dans les territoires azerbaïdjanais occupés ainsi que les activités économiques et

l'exploitation illégales des ressources naturelles dans les territoires occupés portent atteinte au processus de paix. Nous condamnons la poursuite de la destruction des monuments culturels et historiques azerbaïdjanais et exigeons de l'Arménie qu'elle indemnise l'Azerbaïdjan conformément au droit international pour les préjudices matériels qu'elle a causés. **Nous exprimons notre vive préoccupation devant les grands incendies dans les territoires occupés et exigeons des forces d'occupation qu'elles prennent d'urgence des mesures visant à prévenir une catastrophe écologique.** Nous appelons la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires afin de résoudre le conflit pacifiquement. Nous demandons aux États membres de l'Organisation de la Conférence islamique d'appuyer l'Azerbaïdjan pour rétablir pleinement son intégrité territoriale et sa souveraineté. »

Pour votre examen et à toutes fins utiles, le document intégral est ci-joint.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des pièces jointes comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour.

(Signé) Ekmeleddin **Ihsanoglu**

Pièce jointe 2

Déclaration de Bakou

Adoptée à la trente-troisième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères

Session de l'harmonie dans les droits, les libertés et la justice

Bakou (Azerbaïdjan) 19-21 juin 2006

Nous, ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et chefs de délégation participant à la trente-troisième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères (session de l'harmonie dans les droits, la liberté et la justice), qui s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan) du 19 au 21 juin 2006,

Ayant examiné les principales questions auxquelles fait face l'Oumma islamique,

Déclarons ce qui suit :

1. Nous réaffirmons notre adhésion aux buts, objectifs et principes de la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi que notre détermination à appliquer les résolutions adoptées par le Sommet et les conférences ministérielles de l'Organisation.
2. Nous réaffirmons en outre notre attachement aux nobles idéaux de paix, d'humanisme et de tolérance en vue de relever comme il se doit les défis auxquels fait face l'humanité au XXI^e siècle. Les attitudes de défi auxquelles l'Islam a récemment été confronté nous contraignent à resserrer les rangs autour de nos valeurs et à faire preuve de solidarité.
3. Nous appuyons la poursuite des réformes dans les domaines social, économique et culturel, ainsi qu'en matière de démocratisation, de transparence et de renforcement du rôle de la société civile dans les États membres et considérons qu'il est important de protéger la diversité culturelle, religieuse et raciale. Cette diversité ne doit pas être source de conflit, mais plutôt un facteur qui nous enrichit mutuellement et favorise le dialogue des religions et des civilisations.
4. Nous exprimons notre profonde préoccupation face à la montée de l'islamophobie et appelons à déployer des efforts concrets pour renforcer le dialogue et la compréhension entre les civilisations, les cultures et les religions par la promotion de la tolérance, du respect des religions et de la liberté de religion et de croyance. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI pour créer l'Observatoire de l'Organisation, qui sera chargé de surveiller les manifestations d'islamophobie. Dans ce contexte, l'établissement de contacts entre les institutions concernées de l'Organisation et de l'Union européenne aux fins de l'élaboration de programmes sur l'islam pour le cycle d'enseignement secondaire est particulièrement pertinent. Nous invitons tous les États membres de l'Organisation à mettre en place des programmes de célébration du prophète (Paix et bénédiction sur lui) s'étalant sur une semaine, un mois ou une année. Nous considérons qu'il est tout aussi important de sensibiliser le monde entier, notamment les jeunes, aux préceptes et aux valeurs de l'islam et de souligner le rôle essentiel

que jouent les médias à cet égard. En conséquence, nous accueillons favorablement la proposition faite par l'Azerbaïdjan d'accueillir, en 2007, à Bakou, une conférence de l'Organisation sur le rôle des médias dans le renforcement de la tolérance et de la compréhension mutuelle.

5. Considérant l'importance du dialogue des civilisations et le raffermissement des relations entre le monde musulman et les autres cultures et civilisations, nous exprimons à la communauté internationale notre attachement à l'approfondissement des contacts et des échanges ainsi qu'à la paix, à la liberté, aux droits et à la justice.

6. Nous condamnons énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et exprimons notre profonde sympathie et notre appui aux pays qui ont été victimes d'actes terroristes et dénonçons toute tentative de lier le terrorisme à quelque religion, culture ou peuple que ce soit, car ce fléau mondial n'a d'affiliation ni religieuse ni nationale. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme et son éradication, au moyen notamment de l'échange d'informations et du renforcement des capacités. Ce faisant, nous devrions tirer parti des expériences des États membres de l'Organisation en matière de lutte contre le terrorisme, qui ont, entre autres, favorisé la politique de réconciliation nationale au service de la paix.

7. La communauté internationale est actuellement confrontée à de nouvelles menaces et de nouveaux défis planétaires qui exigent de renforcer la coopération internationale pour combattre ensemble et de façon globale et concertée le terrorisme international, la criminalité transnationale, les armes illicites, le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains. À cet égard, nous approuvons la Déclaration de la première Conférence des chefs de la police des pays musulmans, qui s'est tenue à Ispahan (République islamique d'Iran) du 15 au 17 mai 2006. Nous appuyons la tenue pour la première fois de la Conférence des chefs des organes des États membres de l'Organisation chargés de l'application des lois et nous nous félicitons de la proposition de l'Azerbaïdjan d'accueillir à Bakou une réunion d'experts qui préparera la prochaine conférence.

8. Nous réaffirmons que le règlement rapide et pacifique du conflit arabo-israélien est un des objectifs fondamentaux de l'Organisation, en même temps que le problème principal de l'Oumma. La protection des droits du peuple palestinien, la création d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale, la libération de tous les territoires arabes occupés en Palestine, en Syrie et au Liban, le retour dans leur pays de tous les réfugiés palestiniens et des personnes déplacées, ainsi que la restitution de leurs biens et l'application des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et 194 de l'Assemblée générale, sont les conditions fondamentales à l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Nous respectons les résultats des élections qui ont eu lieu en Palestine le 25 janvier 2006 et nous appuyons les mesures démocratiques prises par le peuple palestinien pour former son gouvernement légitime. Nous renouvelons notre appui à l'initiative de paix arabe adoptée par le Sommet arabe de Beyrouth et à la « Feuille de route », ainsi qu'au principe de « l'échange de territoires contre la paix », et demandons aux États-Unis, à l'Union européenne et aux autres donateurs de reprendre leur assistance au peuple palestinien. Nous appelons le Quatuor à reprendre rapidement le processus de paix et à ne pas reconnaître les mesures unilatérales prises par Israël en violation des principes du processus de paix.

9. Nous invitons les États membres à devenir membres des fonds Al-Aqsa et Al Qods, à élargir les partenariats existants pour financer des projets permettant de renforcer les capacités de l'économie palestinienne, ainsi que des programmes visant à alléger les souffrances de la population au moyen de mécanismes qui ont prouvé leur efficacité sous la direction de la Banque islamique de développement et à faire des dons volontaires aux fonds Baït Mal Al Qods et Al Qods.

10. Nous appuyons fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous demandons au Secrétaire général d'examiner les modalités pratiques du renforcement du rôle de l'Organisation de la Conférence islamique dans la promotion de la paix et de la stabilité en Iraq. Nous affirmons également la nécessité de mettre un terme aux actions terroristes armées en Iraq, de rétablir la stabilité et la sécurité dans ce pays frère, d'achever les activités de reconstruction et de continuer d'appuyer le Gouvernement et le peuple iraqiens économiquement, matériellement et moralement. À cet égard, nous accueillons favorablement la tenue en République islamique d'Iran, du 8 au 10 juillet 2006, de la neuvième réunion des pays voisins de l'Iraq.

11. Nous prenons acte des progrès notables accomplis récemment en République islamique d'Afghanistan sur la voie de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'édification nationale et nous demeurons attachés à la poursuite de l'aide globale au Gouvernement et au peuple afghans afin de renforcer le processus actuel de reconstruction.

12. Nous réaffirmons le droit fondamental et inaliénable de tous les États membres à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques conformément à leurs obligations légales respectives. Nous croyons que tous les problèmes liés aux garanties de l'AIEA et à la vérification, y compris ceux qui concernent l'Iran, doivent être réglés dans le cadre de l'AIEA, qui est l'autorité compétente pour vérifier le respect des obligations des États membres en matière de garanties. En conséquence, nous affirmons notre conviction que l'unique voie pour résoudre le problème nucléaire iranien est de reprendre les négociations sans aucune condition préalable et de renforcer la coopération avec la participation de toutes les parties intéressées pour faciliter le travail de l'AIEA et régler les questions en suspens.

13. Nous considérons que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires est une mesure positive sur la voie du désarmement nucléaire à l'échelle mondiale et réaffirmons notre appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies. Dans l'intervalle, nous demandons à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sans délai et de placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous le système des garanties généralisées de l'AIEA.

14. Nous condamnons une fois de plus énergiquement l'agression perpétrée par la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan et demandons instamment le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces arméniennes des territoires azerbaïdjanais occupés. Nous considérons que le transfert illégal de populations arméniennes dans les territoires azerbaïdjanais occupés de même que les activités économiques et l'exploitation illégales des ressources naturelles dans les territoires occupés portent atteinte au processus de paix. Nous condamnons la poursuite de la destruction des monuments culturels et historiques azerbaïdjanais et

exigeons de l'Arménie qu'elle indemnise l'Azerbaïdjan conformément au droit international pour les préjudices matériels qu'elle a causés. Nous exprimons notre vive préoccupation devant les vastes incendies qui ont ravagé les territoires occupés et exhortons les forces d'occupation à prendre d'urgence des mesures pour prévenir une catastrophe écologique. Nous appelons la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires afin de résoudre le conflit pacifiquement. Nous engageons les États membres de l'Organisation à appuyer l'Azerbaïdjan pour rétablir pleinement son intégrité territoriale et sa souveraineté.

15. Nous exprimons notre appui au processus de règlement du problème chypriote fondé sur l'égalité politique entre les deux parties et réaffirmons notre solidarité avec nos frères et sœurs musulmans de la partie nord de Chypre. Nous demandons à la communauté internationale, y compris les États membres de l'Organisation, de ne ménager aucun effort pour mettre fin à l'isolement des Chypriotes turcs et établir avec eux une coopération dans les domaines économique, culturel, scientifique et technique et dans d'autres domaines.

16. Nous réaffirmons notre appui au peuple du Jammu-et-Cachemire pour son droit inaliénable à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux aspirations du peuple cachemirien. Nous appelons au respect des droits humains du peuple cachemirien et convenons de fournir tout l'appui politique et diplomatique possible aux représentants authentiques du peuple cachemirien dans leur lutte contre l'occupation étrangère.

17. Nous nous félicitons de l'évolution positive récente au Soudan sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale avec la participation de toutes les forces politiques soudanaises et nous appelons les États membres de l'OCI et la communauté internationale à appuyer la reconstruction du Soudan pour assurer sa prospérité et préserver son unité.

18. Nous nous félicitons de la création des institutions fédérales de transition ouvertes à tous en Somalie. Nous réaffirmons notre attachement à l'unité, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la Somalie.

19. Nous considérons qu'il importe de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre pleinement les initiatives tendant à la création d'un marché commun et d'une zone de libre-échange dans les pays musulmans et qu'il est nécessaire d'encourager le développement du commerce entre les États membres de l'OCI. Compte tenu de l'importance des négociations multilatérales avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la libéralisation du commerce, nous estimons également qu'il est important de tenir, avec l'appui des institutions économiques de cette organisation, des consultations sur l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des négociations de l'OMC.

20. Nous mettons l'accent sur l'importance de la coopération régionale et intrarégionale et encourageons notamment celle qui vise à améliorer la connectivité interrégionale, ainsi que l'exploitation et le transport des ressources énergétiques des États membres de l'OCI, lesquels constituent un facteur essentiel de leur développement social et économique.

21. Nous notons de nouveau les problèmes et les besoins des États sans littoral membres de l'OCI et estimons qu'il est important que les institutions financières islamiques concernées leur accordent un appui financier et technique pour améliorer leurs systèmes de transport.

22. Nous décidons de publier, dans les États membres de l'OCI et sous les auspices de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture, un inventaire des monuments archéologiques, historiques, culturels et religieux liés au patrimoine islamique et d'évaluer les dégâts qu'ils ont subis du fait d'actes d'agression, de guerre ou de toute autre forme de violence.
23. Nous saluons les efforts déployés par l'OCI et toutes ses institutions dans l'accomplissement des missions qui leur ont été confiées en ce qui concerne le renforcement de la coopération dans le cadre du Programme d'action décennal.
24. Tout en rappelant le Programme d'action décennal et les décisions de la troisième Conférence islamique au sommet extraordinaire, dont notamment la création du Fonds pour la lutte contre la pauvreté, nous exprimons nos sincères remerciements au Serviteur des deux Lieux saints, le Roi Abdallah Bin Abd Al-Aziz, pour le don généreux d'un milliard de dollars qu'il a fait pour appuyer le Fonds.
25. Nous appelons à une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité des Nations Unies sous tous ses aspects, afin de le rendre plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus responsable. Nous réaffirmons notre position de principe concernant la représentation adéquate des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique dans la catégorie des membres permanents ou de celle des membres non permanents au sein d'un Conseil de sécurité élargi.
26. Nous appelons tous les États membres de l'OCI à voter en faveur des résolutions soumises au nom de l'Organisation dans les instances internationales, notamment à l'ONU.
27. Nous nous félicitons de la création du Groupe de l'OCI à Vienne, qui discutera des questions intéressant l'ensemble des États membres de l'Organisation. Pour renforcer les contacts et la coordination avec les organisations internationales établies à Vienne, nous chargeons le Comité de l'administration et des finances et le Secrétariat général de l'Organisation d'examiner la question de la création d'une mission d'observation de l'OCI à Vienne, d'évaluer le rôle des autres missions d'observation et d'en faire rapport à la prochaine session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères. Nous demandons également au Secrétariat général d'accélérer la création de la mission d'observation de l'OCI à Bruxelles.
28. Soucieux d'améliorer le processus de consultations politiques et de prise de décisions à l'OCI, nous invitons les États membres à examiner la question de l'établissement de missions permanentes des États membres auprès du siège de l'OCI.
29. Nous exprimons notre sympathie au Gouvernement et au peuple indonésiens à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé ce pays et considérons qu'il est important de fournir une aide économique et humanitaire aux pays membres de l'OCI touchés par des catastrophes naturelles, des épidémies, des crises économiques, des conflits et des problèmes de réfugiés.
30. Nous exprimons nos remerciements et notre gratitude au Secrétaire général de l'OCI et au personnel de l'Organisation pour le rôle actif qu'ils ont joué dans l'accélération du processus de réforme du Secrétariat général et pour avoir instauré une nouvelle culture du travail, qui a montré son efficacité sur plusieurs plans, notamment la mise en œuvre du Programme d'action décennal. Nous nous félicitons également du rôle joué par le Secrétaire général dans l'intérêt du monde musulman,

grâce aux contacts qu'il a eus à un niveau élevé avec des organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec des pays occidentaux importants. Ce rôle s'est notamment révélé dans sa gestion de la question de l'islamophobie et des caricatures blasphématoires.

31. Nous exprimons nos profonds remerciements au Gouvernement et au peuple de l'Azerbaïdjan frère pour l'hospitalité chaleureuse et l'excellente organisation de la trente-troisième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères.

Pièce jointe 3*

* Les images originales en couleur peuvent être consultées sur le Système de diffusion électronique des documents.



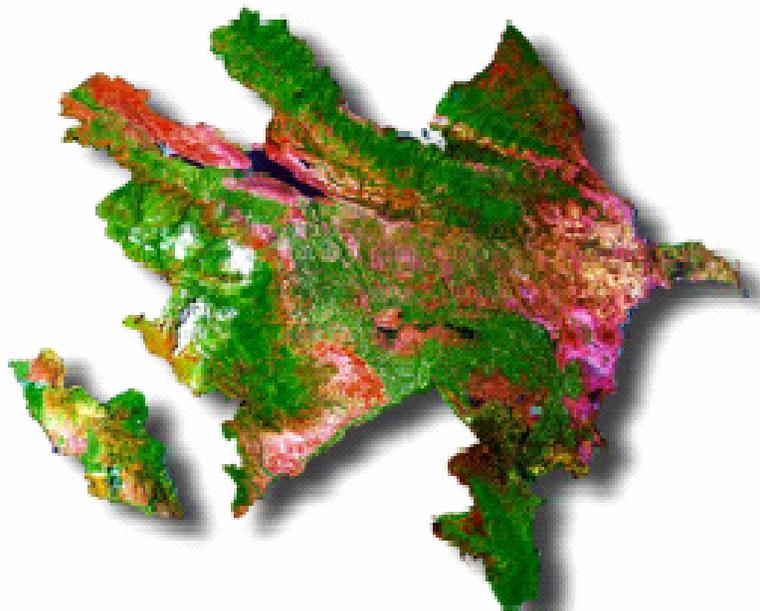
Republic of Azerbaijan

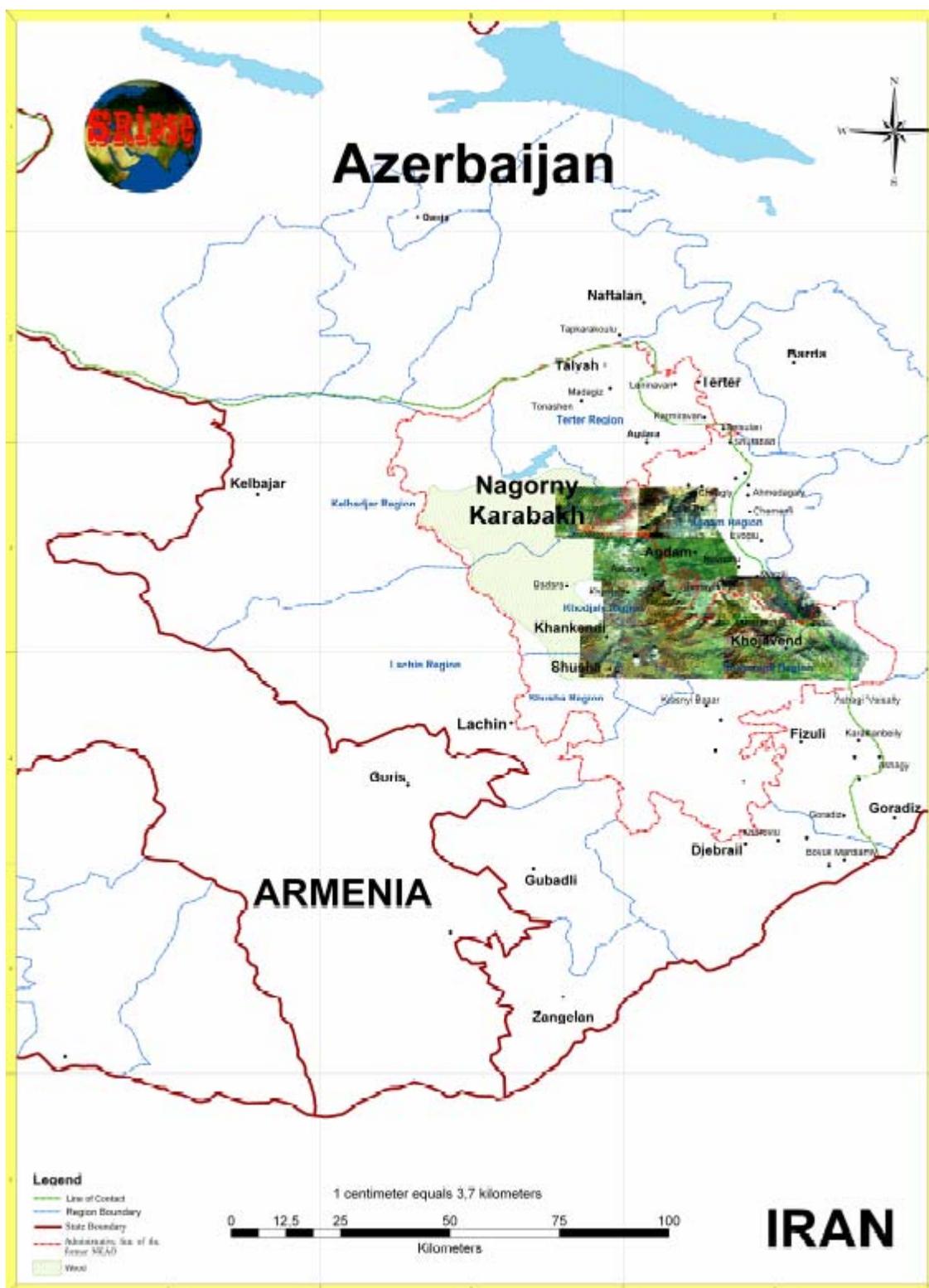
ATLAS
SPACE IMAGES

16/06/2006

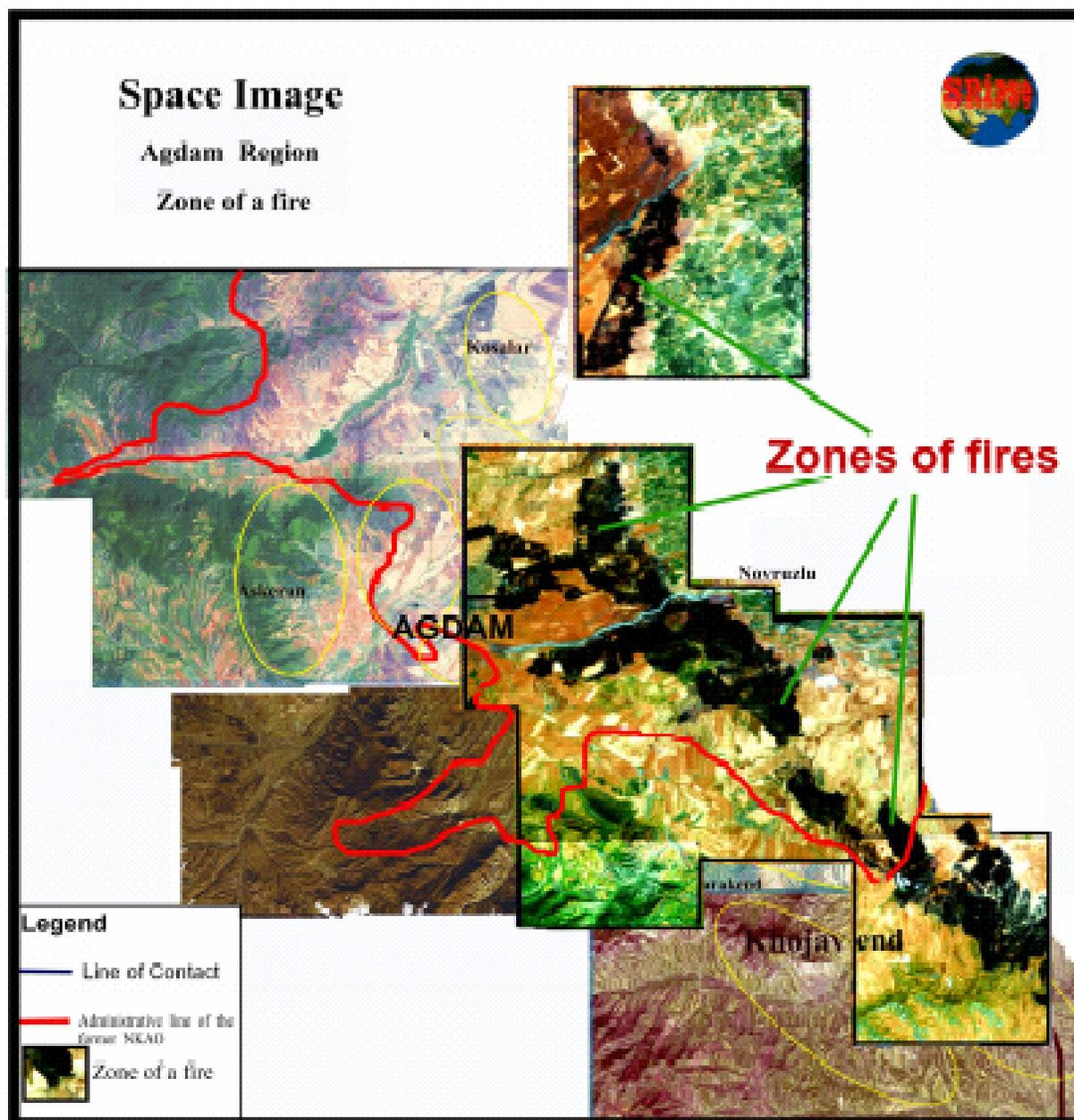
Region of Nagorny Karabakh

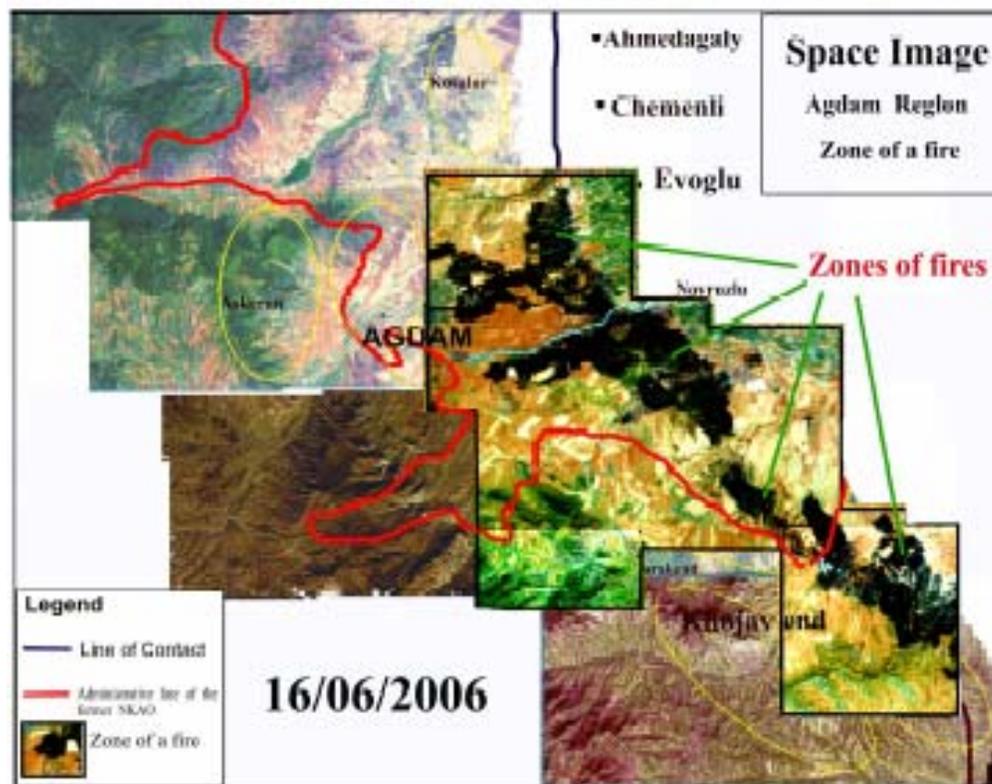
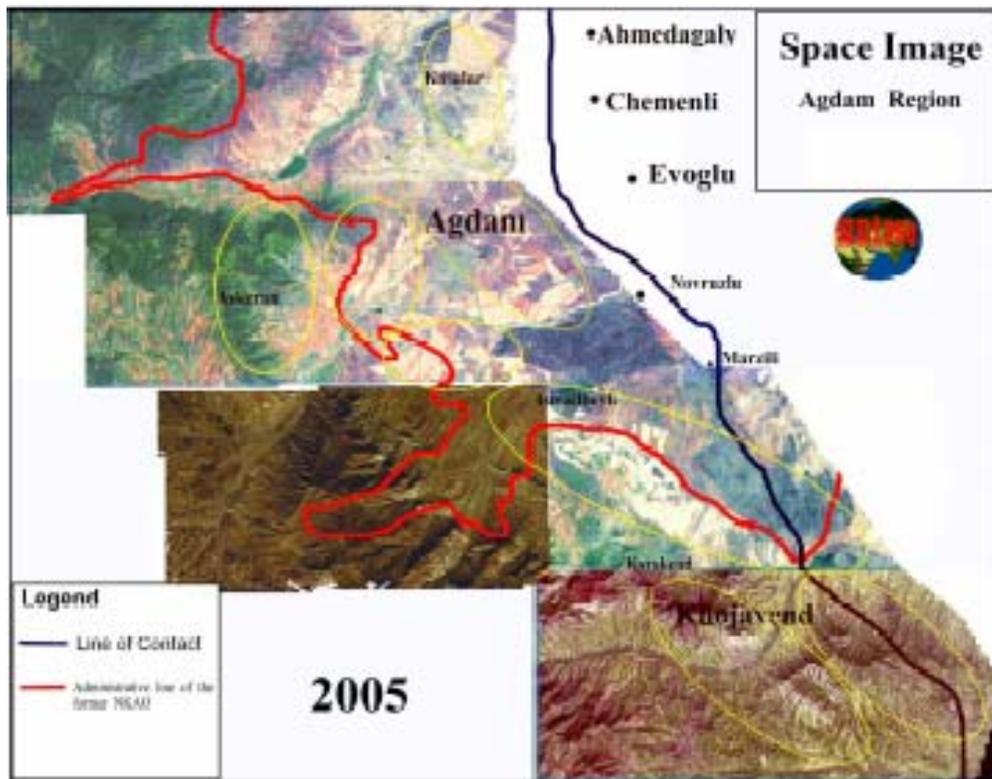
Zones of fires

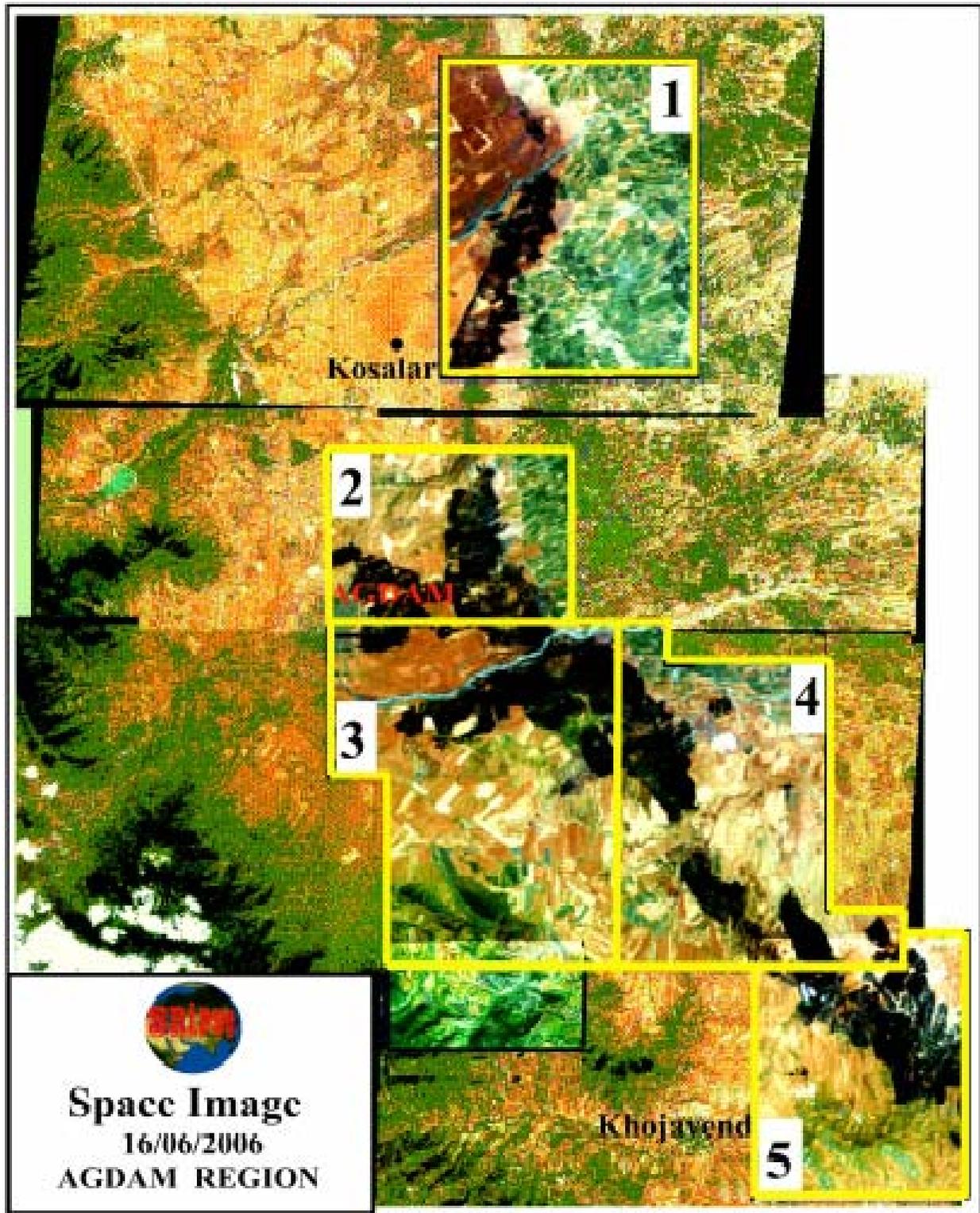


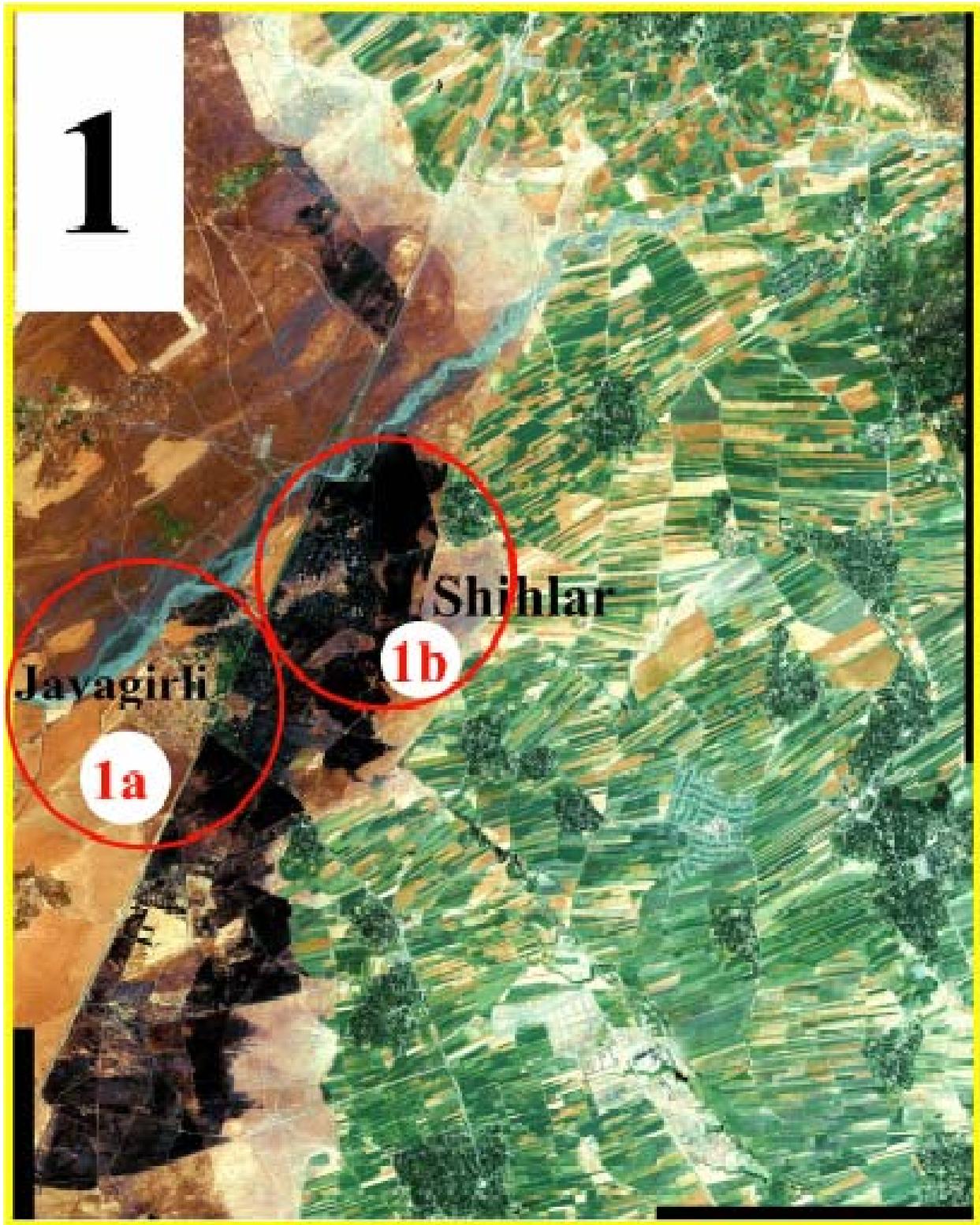




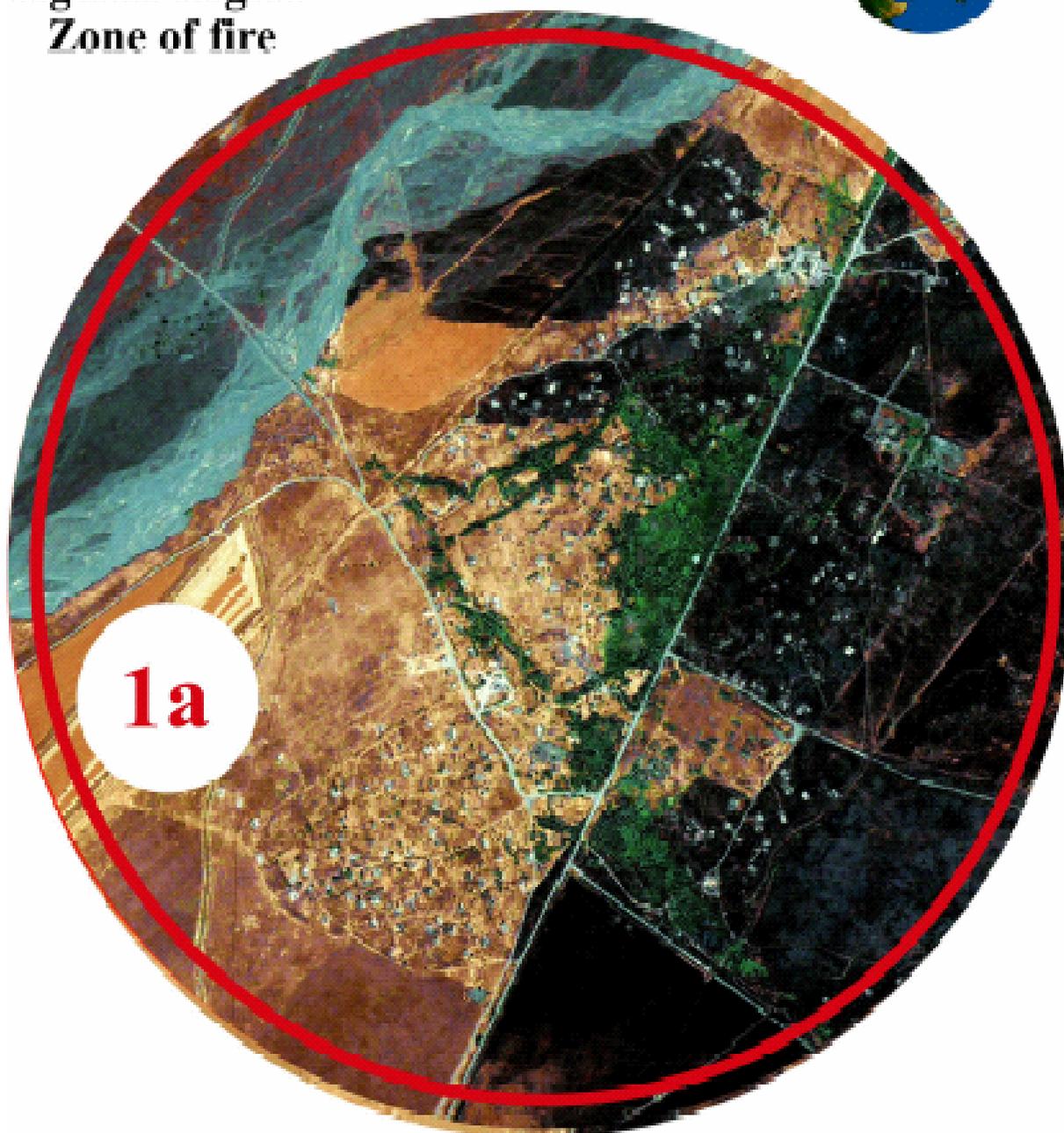








Space Image
16/06/2006
Agdam Region
Zone of fire

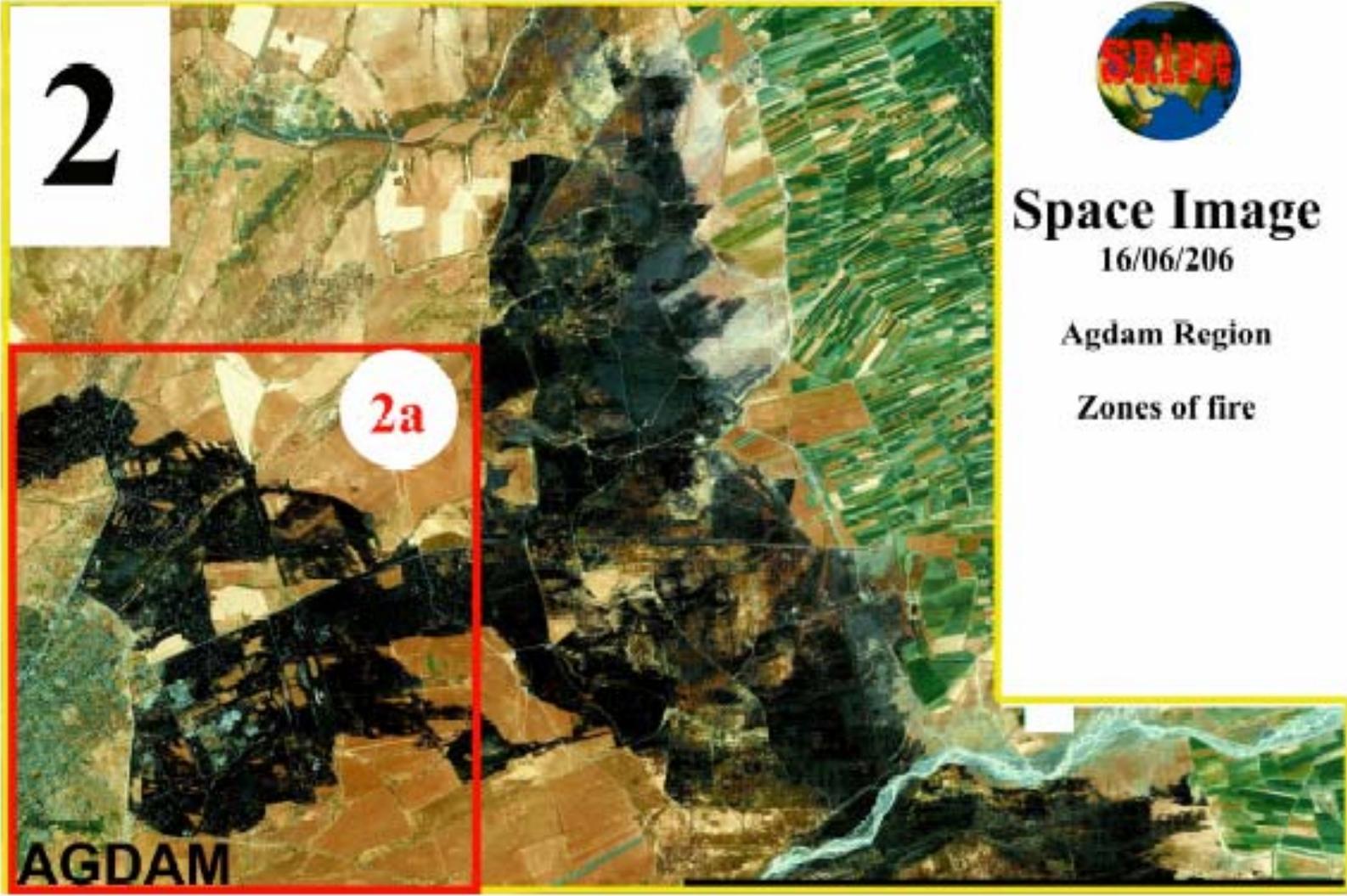


Village Javagirli

Space Image
16/06/2006
Agdam Region
Zone of fire



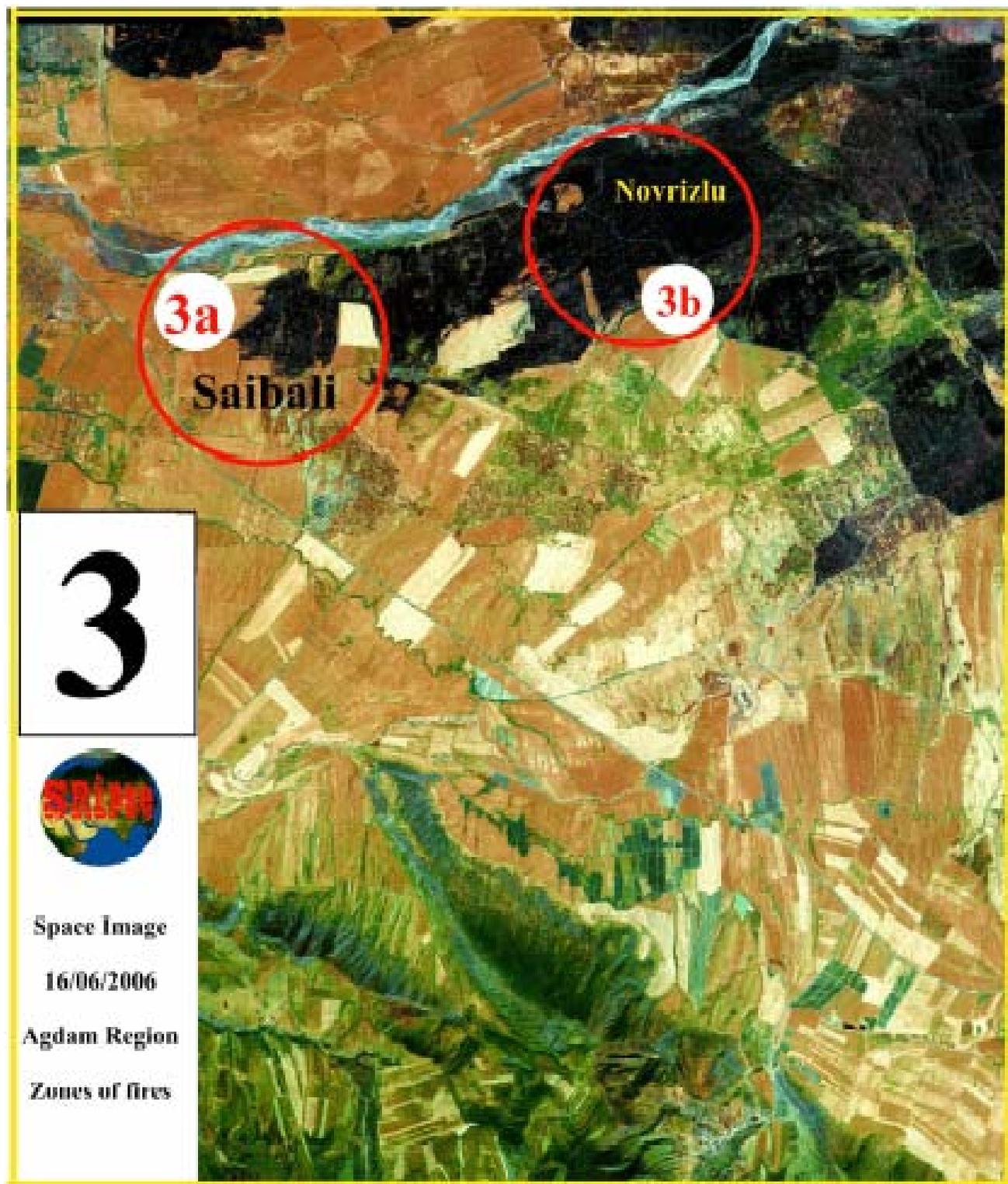
Village Shihlar



**Space Image. 16/06/2006. Agdam Region.
Zone of fire**



The city of Agdam



Space Image. 16/06/2006.
Agdam Region. Zone of fire.



Village Sajbaly

Space Image.
16/06/2006
Agdam Region
Zone of fire



Village Novrizli

Space Image

16/06/2006



Agdam Region

Zones of fires

4



Khojavend Region. 16/06/2006

Zones of fires



Space Image
16/06/2006
Zone of fire



Khojavend Region